



# Compte Rendu

**Réunion du Comité Syndical  
du 23.12.2013 - 17h30**

**Date de convocation du Comité** : 09/12/2013

**Etaient présents** : (cf liste jointe)

**Membres en exercice** : 77

**Membres présents** : 41

**Membres votants** : 41

**Secrétaire de séance** : Mme SENNEGON Nathalie

### ***Etude d'optimisation des 11 déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS***

M. DUVERGNE ouvre la séance en donnant la parole aux représentants de la Sté ATLANCE Ingénierie et Environnement pour la présentation de l'étude sur l'optimisation des déchèteries.

Le diaporama ci-joint est projeté lors de la séance et commenté par M. JACOB. Ce document est une synthèse des 2 rapports définitifs établis par la Sté ATLANCE :

- 1<sup>er</sup> rapport : phase 1 de l'étude « *état des lieux et diagnostics* »
- 2<sup>ème</sup> rapport : phase 2 de l'étude « *Préconisations et définition du programme de rénovation et d'optimisation* »

### **Principales précisions – Questions / réponses soulevées lors de la présentation du diaporama**

#### **Cadre réglementaire**

Le cadre réglementaire a évolué et certaines déchèteries ne sont plus soumises à déclaration mais à enregistrement. Dans les nouveaux textes sont pris en considération les tonnages collectés et non plus la superficie par rapport aux notions de déclaration et d'enregistrement.

#### **Apports des professionnels**

Pour les apports des professionnels, le pourcentage national est de 7% des tonnages. Sur le Chinonais, le pourcentage n'est que de 1%.

#### **Agrandissement des sites et construction de nouveaux sites**

En ce qui concerne la déchèterie de l'ILE BOUCHARD, M. PIMBERT souligne que l'extension du site n'est pas envisageable → terrains limitrophes non disponibles.

M. JACOB répond que la problématique liée au foncier est un obstacle important.

M. DUVERGNE clôt ce dossier en précisant que les décisions seront prises par les nouveaux élus en place après les élections municipales.

Les coûts de ce programme de rénovation et d'optimisation des déchèteries se situent entre 5 et 7 € par habitant

- Soit une hausse de l'ordre de 25 à 30 % par rapport au coût actuel des déchèteries (21-22 € par hab.)
- Soit une hausse de l'ordre de 5 à 8 % par rapport au coût global du service du SMICTOM (85 € par hab.)

Le budget 2014 intégrera uniquement un crédit budgétaire consacré aux tous premiers travaux de rénovation des déchèteries.

### ***Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 21.10.2013***

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 21.10.2013 est soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Mme VERNA souligne que la liste des présents n'était pas jointe au compte rendu.

- ⇒ ***Le compte rendu est approuvé à l'unanimité (liste des présents transmise avec la diffusion du compte rendu du 23.12.2013)***

### Délibération 2013.17 : Budget 2013 : Décision modificative n° 1

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	
Dépenses			
<b>023 (042)</b>	Virement section investissement	0.00	-2 154.10
<b>6811 (042)</b>	Dotation amortissements	0.00	2 154.10
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Investissement		Recettes	
Dépenses			
<b>021-00 (040)</b>	Virement section fonctionnement	-2 154.10	0.00
<b>28181-00 (040)</b>	Installations générales, agencement	2 154.10	0.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, cette décision modificative n° 1.

### Délibération 2013.18 : Admission en non valeurs de sommes irrécouvrables

Mme La Trésorière de Chinon présente au SMICTOM des états de sommes irrécouvrables. Il est proposé au Comité Syndical l'admission en non valeurs de titres émis au cours des années 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011 concernant des apports de professionnels en déchèterie ou des créances minimales. Le montant global de ces produits s'élève à 479,36 € TTC, soit 400,97 € HT.

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, cette proposition.

### Premières tendances d'évolution des contributions des communes et des communautés de communes pour l'année 2014

Le diaporama transmis aux membres du Comité Syndical est projeté lors de la séance et commenté par M. J.P. DUVERGNE

Lors de la présentation du diaporama, M. DUVERGNE insiste sur les points suivants :

#### **Déchets Ménagers du SMICTOM**

Le tonnage global 2013 sera proche des estimations mais on constate que la répartition des flux est différente par rapport aux prévisions. Le tonnage des sacs noirs est en hausse alors que les flux jaune et bleu sont en baisse. Une des raisons de ce constat est liée à un accident de travail. Les agents de collecte ont eu la consigne de ne plus faire une manipulation sur les camions (fermeture porte du sélectif lors du vidage à l'UVE) et donc quelques sacs de collecte sélective tombent dans la fosse de l'U.V.E.

#### **Tonnage vapeur vendu à l'hôpital**

Prévision 2013 : 7500 Tonnes / Extrapolation 2013 : 7000 Tonnes → Suite à un problème de surestimation des compteurs, le tonnage vapeur 2013 sera légèrement en dessous des prévisions.

#### **Tonnages déchèteries :**

Déchets Verts : Prévion 2013 : 6 375 tonnes / Extrapolation 2013 : 7 413 tonnes → + 1 038 tonnes

Tout Venant : Prévion 2013 : 6 130 tonnes / Extrapolation 2013 : 6 990 tonnes → + 860 tonnes

Tonnages Globaux : Prévion 2013 : 21 385 tonnes / Extrapolation 2013 : 22 660 tonnes → Au global + 1 275 tonnes

Cette hausse 2013 des tonnages en déchèteries n'est pas spécifique au SMICTOM du CHINONNAIS. Les conditions météorologiques 2013 permettent d'expliquer une partie de la hausse des tonnages (déchets verts).

#### **TGAP mâchefers**

Pour la période de Janvier à Novembre 2013, seuls les mâchefers de septembre ont été classés non valorisables et donc non soumis à la TGAP (30 € HT par tonne).

M. DUVERGNE rappelle que si les mâchefers sont classés valorisables mais enfouis (cas de la plupart des tonnages 2013 du SMICTOM), ils sont alors assujettis à la TGAP.

#### **Premières estimations 2014 : Contribution OM + Contribution déchèteries : simulation effectuée à partir d'une prévision de baisse de la contribution des communes pour les ordures ménagères de - 1% (Cf. page n° 10 du diaporama)**

M. DUVERGNE clôt ce point de l'ordre du jour en soulignant que l'hypothèse de baisse de -1 % de la contribution des communes pour les ordures ménagères permettra d'atténuer la hausse de la T.V.A. de 7% à 10%. Au final, et prenant en compte la hausse des contributions pour les déchèteries due à la hausse des tonnages, l'évolution globale TTC se situera entre 2 et 2,8 %.

### **Délibération 2013.19 : Tarifs 2014 pour les apports extérieurs dans les installations du SMICTOM du CHINONNAIS**

Monsieur DUVERGNE propose d'examiner les prix pour les apports de déchets dans les installations du SMICTOM du CHINONNAIS.

#### **INCINERATION**

Application de la hausse des tarifs du marché exploitation de l'U.V.E. pour la période 10.2012 / 10.2013 : + 0,60 %

	<b>Pour mémoire Tarifs 2013 € HT / t</b>	<b>Proposition 2014 € HT / t</b>
<i>Apports déchets commerciaux assimilables aux OM</i>	115,70	116,40
<i>Déchets Hospitaliers assimilables aux OM</i>	129,28	130,06

#### **TRI**

	<b>Pour mémoire Tarifs 2013 € HT / t</b>	<b>Proposition 2014 € HT / t</b>	
Emballages	274,80	<b>276,50</b>	<b>application de l'évolution 2013/2014 du marché : + 0,7%</b> <b>Baisse des tarifs car tarifs précédents supérieurs aux tarifs pratiqués au niveau national et aucun apport</b>
Journaux	65,00	<b>25,00</b>	
Cartons	65,00	<b>32,00</b>	

## Déchèteries : apports des professionnels – Tarifs 2014

### Pour mémoire - Tarifs 2013

- Maintien des tarifs antérieurs quand les tarifs "marché" sont inférieurs
- Application des tarifs "marché" quand ceux-ci sont supérieurs aux tarifs 2012
- hausse de 10% sur les cartons pour continuer à rattraper la différence de coût

*Pour les cartons, depuis 2006 à 2010, il avait été décidé de maintenir les tarifs de 2005 pour favoriser l'apport des cartons professionnels, souvent de grande taille, en déchèterie. Depuis 2011, il a cependant été décidé de rattraper progressivement le différentiel coût*

	Gravats	Ferrailles	Cartons	Déchets verts	Tout venant	Bois	Déchets dangereux
	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / kg
Azay le Rideau	16,75	0	3,1	6,71	12,56	8,68	1,11
Chinon	16,75	0	1,56	5,83	13,58	8,68	1,11
Cinq Mars la Pile	16,75	0	2,09	7,17	13,58	-	1,11
L'île Bouchard	11,68	0	2,65	6,53	12,68	9,05	1,11
La Roche Clermault	16,75	0	2,19	5,83	13,58	9,05	1,11
Noyant de Touraine	11,68	0	3,8	7,25	12,52	9,05	1,11
Ports sur Vienne	11,68	0	4,39	7,25	12,56	-	1,11
Richelieu	11,68	0	3,83	6,53	12,56	-	1,11
Rivarenes	16,75	0	1,73	6,71	12,56	-	1,11
Saché	16,75	0	3,03	6,71	12,52	-	1,11
Savigny en Véron	16,75	0	2,19	5,83	13,58	8,68	1,11

### Proposition de tarifs pour 2014

- Maintien des tarifs antérieurs quand les tarifs "marché" sont inférieurs
- Application des tarifs "marché" quand ceux-ci sont supérieurs aux tarifs 2013
- hausse de 10% sur les cartons pour continuer à rattraper la différence de coût

	Gravats	Ferrailles	Cartons	Déchets verts	Tout venant	Bois	Déchets dangereux
	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / kg
Azay le Rideau	16,75	0	3,41	6,75	13,29	8,73	1,11
Chinon	16,75	0	1,72	5,83	14,31	8,73	1,11
Cinq Mars la Pile	16,75	0	2,30	7,21	14,31	-	1,11
L'île Bouchard	11,68	0	2,92	6,53	13,29	9,10	1,11
La Roche Clermault	16,75	0	2,41	5,83	14,31	9,10	1,11
Noyant de Touraine	11,68	0	4,18	7,25	12,57	9,10	1,11
Ports sur Vienne	11,68	0	4,83	7,25	13,29	-	1,11
Richelieu	11,68	0	4,21	6,53	13,29	-	1,11
Rivarenes	16,75	0	1,90	6,75	13,29	-	1,11
Saché	16,75	0	3,33	6,75	12,57	-	1,11
Savigny en Véron	16,75	0	2,41	5,83	14,31	8,73	1,11

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, les propositions susvisées.

**Délibération 2013.20 : Intercommunalité : Communauté de Communes de Chinon, Vienne et Loire**

Exposé de M. J.P. DUVERGNE

La nouvelle Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire ayant pris la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères, gestion des déchèteries », elle est membre du SMICTOM du CHINONNAIS à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 :

au lieu et place :

- De la Communauté de Communes de Rivière, Chinon St Benoit la Forêt
- De la Communauté de Communes de la Rive Gauche de la Vienne

Et en représentation substitution des communes

- d'Avoine,
- de Beaumont en Véron,
- de Huismes
- de Savigny en Véron.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, les contributions du SMICTOM du CHINONNAIS seront demandées à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

En ce qui concerne les dispositions actuellement en vigueur quant à la représentation des communes et des Communautés de Communes au sein du Comité Syndical du SMICTOM du CHINONNAIS, elles seront maintenues, à savoir 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants pour la nouvelle Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire (3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour CHINON et 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les autres communes).

En ce qui concerne les communes desservies par les déchèteries de CHINON, de SAVIGNY EN VERON et de la ROCHE CLERMAULT, l'ensemble des habitants des communes constituant la nouvelle C.C. Chinon, Vienne et Loire auront accès aux 3 sites à compter du 01.01.2014 (modification article 41 du règlement intérieur du SMICTOM du CHINONNAIS).

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical, émet un avis favorable à l'ensemble de ses modifications

### *Délibération 2013.21 : Lampes usagées : renouvellement de la convention avec RECYLUM et OCAD3E*

Les conventions passées avec RECYLUM et OCAD3E nécessitent d'être renouvelées afin de poursuivre la collecte des lampes usagées en déchèterie et de bénéficier des soutiens prévus :

- Mise à disposition des contenants de collecte et enlèvement des lampes usagées par le prestataire de Récyllum
- Soutien à la communication de 250 € en 2013 et en 2014

Durée de la convention : 6 ans

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent

- Les conventions susvisées
- Le Président à signer les conventions et toutes les pièces nécessaires à son exécution

Par rapport au très faible montant du soutien à la communication, les élus souhaitent qu'un courrier soit adressé à Recylum pour faire état de leur étonnement en comparaison aux autres Eco organismes (Montant du soutien à la communication par Eco-DDS : 2.200 €).

***Délibération 2013.22 : Déchets Dangereux des ménages : signature d'une convention avec Eco-DDS et avenant au marché 2010.02 lot 6 passé avec BS Environnement***

Eco-DDS est le nouvel éco-organisme en charge de la gestion des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) des ménages. Les Collectivités partenaires bénéficient :

- De la prise en charge par Eco-DDS des déchets ménagers collectés qui seront enlevés, regroupés et traités par les prestataires de l'éco-organisme.
- D'un soutien financier concernant les équipements et infrastructures des collectes de déchets ménagers, ainsi que les actions de communication locale auprès du grand public :
  - Soutien fixe par déchèterie : 812 euros
  - Communication locale : 0,03 euros/habitant
- D'un soutien en nature concernant la formation des agents de déchèterie.

Eco-DDS devient opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la convention est conclue pour une durée indéterminée tant qu'Eco-DDS est titulaire de manière continue d'un agrément.

BS Environnement est le prestataire retenu par Eco-DDS pour l'Indre-et-Loire. C'est aussi le prestataire actuel du SMICTOM du Chinonais.

En conséquence, bien que le marché en cours n° 2010.02 lot n° 6 ne prévoit pas de clause relative à la création d'une filière REP sur les déchets dangereux, il est néanmoins proposé de passer un avenant au marché pour basculer dans le dispositif Eco-DDS au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Plus précisément, en ce qui concerne l'avenant à passer par le SMICTOM avec la Sté BS Environnement, il aura pour objet de prendre en compte les éléments suivants :

- Le nombre de contenants mis à disposition à la charge du SMICTOM ainsi que les volumes de déchets transportés et traités seront en forte diminution. En effet, la filière Eco-DDS ne prenant pas en charge la totalité des déchets dangereux acceptés en déchèterie, BS Environnement conservera la prise en charge d'une partie de ceux-ci au titre de son marché avec le SMICTOM.
- Les déchets restants à la charge du SMICTOM seront les suivants :
  - ✚ Les déchets pâteux des professionnels
  - ✚ Les déchets non identifiés
  - ✚ Les phytosanitaires >volume maximal du cahier des charges Eco DDS
  - ✚ Les déchets d'huile de vidange vides
  - ✚ Les aérosols liés à la cosmétique et bombes anti-crevaison.
- Un nouveau tri des déchets dangereux des ménages devant être mis en place, un nouveau coût de 1420 € HT la tonne pour la collecte, le tri, l'analyse, le regroupement et le traitement pour les DDM non identifiés est donc à ajouter dans l'acte d'engagement initial.

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent,

- La convention susvisée avec l'éco-organisme Eco-DDS
- L'avenant susvisé à passer avec la Sté BS Environnement
- Le Président à signer la convention et l'avenant et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

***Délibération 2013.23 : Syndicat AGEDI : Mise à jour Adhésions – Retraits suite à l'arrêté préfectorale DRCL-BCCCL-2011 N° 45 du 16.06.2011***

M J.P. DUVERGNE, Président fait part au Comité Syndical des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion ou de retrait au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-99 n°5 du 20 janvier 1999 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant l'adhésion de collectivités locales et établissements publics au Syndicat Mixte A.GE.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-2000 n°7 du 03 février 2000 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant l'adhésion de collectivités locales et établissements publics au Syndicat Mixte A.GE.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n°45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer à l'œuvre du service d'informatisation des services publics.

**APRES AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE,**

Article 1 : D'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : De charger M J.P. DUVERGNE, Président de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

### Questions et Informations diverses

#### **Prochaines réunions du SMICTOM**

##### Réunions pour le DOB 2014

- Réunion de Bureau : le 17.02.2014 à 17H30
- Réunion du Comité Syndical : le 25.02.2014 à 17H30

##### Réunions pour le Budget 2014

- Réunion de Bureau : le 07.03.2014 à 17H30
- Réunion du Comité Syndical : le 11.03.2014 à 17H30

Séance levée à 19 H 35

**Le Président**  
**J.P. DUVERGNE**



**LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 23.12.2013 - 17H30**

<u>Communes</u>	<u>Nom du délégué</u>
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	Absents
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE	Absents Excusés
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	M. GONET Jean-Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
BEAUMONT EN VERON	Absents Excusés
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MILLION Nathalie
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. FERREIRA Marie-Noëlle
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. RAVENEAU Joël
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	M. PIMBERT Christian
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoît la F.)	M. DUVERGNE Jean Pierre
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoît la F.)	M. HENNEBEL Franck
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoît la F.)	M. LAURENT André
CINAIS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	M. BRISSEAU Daniel
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
HUISMES	M. BARRAUD Jean-François
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Absents
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
LANGEAIS	M. GERBIER André
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. LE HOUEDDEC Yvon
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Absents
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MASSE David
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absentes Excusés
MAZIERES DE TOURAINE	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SENNEGON Nathalie
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	M. BOUCHET Michel
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme MORIN Françoise
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	M. LISSOIR Bruno
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	M. RAINEAU Laurent
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme BUREAU Agnès
RIVIERE (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoît la Forêt)	Absents
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Mme YVON Marinette
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoît la Forêt)	Absents Excusés
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte

<b>ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)</b>	<b>Absents</b>
<b>STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>M. RABOIN Claude</b>
<b>SAVIGNY EN VERON</b>	<b>Mme VIGNERON Anne-Marie</b>
<b>SAZILLY(C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Mme VERNA Michèle</b>
<b>SEUILLY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)</b>	<b>M. RAMBAULT Bernard</b>
<b>TAVANT (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>M. CHALON Ugo</b>
<b>THENEUIL (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Absents</b>
<b>THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>Absents</b>
<b>THIZAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)</b>	<b>M. ARRONDEAU Claude</b>
<b>La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)</b>	<b>M. TESTON Martial</b>
<b>TROGUES (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Absents</b>
<b>VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>M. DOUCHET Didier</b>
<b>VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)</b>	<b>M. BIGOT Eric</b>
<b>VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>Absents</b>
<b>VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Absents Excusés</b>

**Assistaient également**

**M. JACOB M. et M. CHEVALIER J. – Sté ATLANCE Ingénierie et Environnement - ANGERS**

**Services SMICTOM du CH :**

- \* **Mme V. GUERTIN**
- \* **Mme A. CADEAU**
- \* **Mme I. JOUSSELIN**
- \* **Mme S. DAUCE**
- \*

**Absents Excusés**

**Mme CHEMINOT Chantal – Trésorière Principale de CHINON**

**Nombre de membres en exercice : 77**

**Membres présents : 41**

**Membres votants : 41**

**Secrétaire de séance : Mme SENNEGON Nathalie**